

FICHE TECHNIQUE : Mali, traditions nomades et sédentaires

DONNEES TECHNIQUES

Nombre d'objets.....	200
Nombre de photos (60 x 50 cm, monté sur carton).....	14
Nombre de panneaux.....	

Conditionnement :

- dix cantines (100 x 55 x 40 cm).....	33, 30,25, 36, 29, 35, 28, 32, 24 et 32 kg
- une caisse (120 x 60 x 56 cm).....	30 kg
- une malle en bois (117 x 45 x 48 cm).....	37 kg
- une malle en bois (162 x 48 x 12 cm).....	10 kg
- une caisse bois (162 x 30 x 15 cm).....	6 kg
- une boîte (60 x 40 x 35 cm).....	22 kg
- un sac (85 x 35 cm diam.).....	6 kg
- un sac (190 x 70 x 55 cm).....	15 kg
- un sac (196 x 97 x 10 cm).....	50 kg
- un sac (62 x 44 cm diam.).....	5 kg
- un sac (175 x 40 cm diam.).....	15 kg
- un sac (100 x 100 x 9 cm).....	18 kg
- un sac (150 x 60 x 3 cm).....	12 kg
- un sac (110 x 35 cm diam.).....	12 kg
- un sac (90 x 35 cm diam.).....	5 kg
- un sac (140 x 50 cm diam.).....	15 kg
- un sac (120 x 55 x 20 cm).....	13 kg
- un sac (185 x 35 cm diam.).....	11 kg
- un sac (54 x 46 x 5 cm).....	5 kg
- un sac (113 x 55 x 40 cm).....	5 kg
- un sac (100 x 100 x 9 cm).....	18 kg
- un sac (150 x 60 x 3 cm).....	5 kg
- un sac (65 x 22 x 13 cm).....	3 kg
- trois valises photos (60 x 50 x 4 cm).....	3kg

TOTAL = 628 kg

Valeur d'assurance

- 20 000 Euros

Tarifs de location

- 1050 Euros pour 1 semaine
- 1650 Euros pour 2 semaines
- 2250 Euros pour 3 semaines
- 450 Euros / semaine supplémentaire

CONDITIONS DE PRET

▪ **Fiche de réservation**

A la réception de cette fiche, l'association Cinémas et Cultures d'Afrique confirme la réservation aux dates et aux conditions souhaitées.

▪ **Tarifs de location**

Les tarifs sont appliqués de la date de sortie à la date de retour de l'exposition (temps de transport à compter dans la tarification).

▪ **Assurance**

L'organisme locataire doit fournir une attestation d'assurance correspondant au prix de l'exposition.

Dès qu'elle sort des locaux de Cinémas et Cultures d'Afrique, l'exposition doit en effet être assurée par le locataire.

Si des dégâts surviennent pendant le transport ou la durée de l'exposition, la responsabilité relève de l'organisme locataire.

En cas de dommages et dégradations relevés sur les objets de l'exposition, l'organisme locataire fait intervenir son assurance, afin que la valeur des objets soit remboursée dans la totalité à Cinémas et Cultures d'Afrique.

▪ **Transport**

Le transport des caisses, cantines et sacs contenant les objets de l'exposition est organisé par la structure locataire. Cette dernière devra signaler à Cinémas et Cultures d'Afrique le mode de transport choisi et le nom de la société (s'il y a lieu) ainsi que la date de retrait.

Le retrait de l'exposition se fait, autant que possible, sur rendez-vous dans les locaux de Cinémas et Cultures d'Afrique :

22, bd Ayrault, 49100 Angers

du lundi au jeudi : de 9 h à 12h30 et de 14h30 à 18 h

le vendredi : de 9h à 12h30